



**ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DE LA CHATAIGNERAIE**

Autorisée par l'arrêté préfectoral du 11 mars 1931 et du 4 avril 2008  
Siège social à la Mairie de La Celle Saint-Cloud (78)

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
DE  
L'ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DU 23 MARS 2024**

L'assemblée générale des propriétaires de La Châtaigneraie du 23 mars 2024 s'est tenue en présentiel, salle Pierre et Marie Curie. Comme les années précédentes, chaque propriétaire de l'ASA La Châtaigneraie a reçu une convocation, datée du 28 février 2024 - avec la possibilité de voter par correspondance – communiquant les documents suivants :

- l'ordre du jour
- le texte des résolutions
- les comptes 2023 et le budget 2024
- la présentation du candidat au poste de syndic
- le rapport moral du président
- le rapport financier pour l'année 2023
- les comptes rendus des activités de chaque commission (Environnement-Nuisances, Sécurité, Circulation, Accueil, Construction, Boisement, Communication)
- le formulaire de vote par correspondance
- le bulletin de vote par correspondance
- l'enveloppe « verte » pour le bulletin de vote
- l'enveloppe « Retour » blanche à l'adresse du Secrétariat de l'association.

Conformément à ce qui a été communiqué aux propriétaires, veuillez trouver ci-après, le rapport moral du président (I), le rapport financier pour l'année 2023 et la présentation des comptes pour 2024 (II), la présentation du candidat au poste de syndic (III), le rapport d'activités des commissions Environnement, Sécurité, Circulation, Accueil, Construction, Boisement et Communication pour l'année 2023 (IV), le compte rendu de l'intervention de Monsieur Olivier Delporte ainsi que des questions/réponses évoquées lors de l'AG (V) et enfin le résultat du vote des résolutions (VI).

Le président, Monsieur Jean-Pierre Lieubray, déclare ouverte la séance à 9h30. Il accueille les membres de l'assemblée, les remercie d'avoir répondu présents à l'assemblée générale annuelle et annonce l'ordre du jour : rapport moral, rapport financier, candidature au poste de syndic, rapport des commissions, intervention éventuelle de Monsieur le Maire, questions de l'assemblée et vote.

Le président Lieubray, en préambule, rend hommage à Monsieur Jean-Christian Schnell, Maire-adjoint, disparu brutalement en mars 2024, ancien membre et président de l'association et interlocuteur privilégié de l'association.

**I. Rapport moral du président Lieubray**

Le président Lieubray rappelle que l'Association Syndicale Autorisée « La Châtaigneraie » compte aujourd'hui 625 pavillons. Sa mission principale consiste à faire respecter le « cahier des charges » qui s'impose à tous les propriétaires, dans l'espace urbain défini par le Préfet en 1939. Le Conseil syndical, constitué de 18 membres bénévoles élus, se réunit une fois par mois pour valider le travail effectué par les commissions.

Une présentation détaillée des différentes actions a été faite dans le rapport annuel de chacune de ces commissions, le président Lieubray revient cependant sur 4 sujets en particulier.

**A. Actions menées**

❖ *Sécurité.*

L'association a réitéré sa demande de renforcement de la vidéo protection à La Châtaigneraie.

Un prestataire a été mandaté par Versailles Grand Parc pour installer 17 caméras supplémentaires sur la ville dont une est prévue aux abords du Lycée Corneille Pôle Tertiaire. L'association en demande 3 autres et demande également que des caméras nomades soient mises en place en attendant l'implantation des caméras définitives supplémentaires.

Un centre de supervision urbaine, permettant la surveillance en temps réel des caméras de La Celle Saint-Cloud et de quelques communes voisines, est à l'étude au sein de VGP.

La participation mensuelle de l'association aux réunions GPO a permis de transmettre rapidement vos griefs aux services de police nationale et municipale, et de justifier ainsi notre demande de renforcement de la présence policière diurne et nocturne dans le quartier.

Enfin, l'association a entrepris une étude de demande groupée d'installation de systèmes de télésurveillance mais elle n'a abouti à aucune proposition commerciale convaincante.

❖ *Coupures d'électricité.*

Concernant les coupures d'éclairage public, l'association a relayé vos plaintes aux services municipaux. Un remplacement des lignes à haute tension nécessaires à l'éclairage a été entrepris.

Secrétariat  
ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DE LA CHATAIGNERAIE  
65, allée Jules Verne  
78170 La Celle Saint Cloud



## ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DE LA CHATAIGNERAIE

Autorisée par l'arrêté préfectoral du 11 mars 1931 et du 4 avril 2008  
Siège social à la Mairie de La Celle Saint-Cloud (78)

Un programme de renouvellement des transformateurs défectueux est en cours.

Concernant la récurrence des coupures d'alimentation privée, l'association a demandé la réparation urgente des lignes endommagées. Elle a également demandé à la municipalité d'appeler ENEDIS à revoir le maillage d'alimentation électrique du quartier car sans la refonte de ce maillage, les coupures risquent de se reproduire.

### ❖ *Modification du Plan Local d'Urbanisme.*

L'association a été associée à la réflexion concernant la modification du PLU.

Sa contribution s'est orientée principalement vers la lutte contre le morcellement urbain, qui est une cause de densification du quartier, ainsi qu'à la préservation de nos paysages.

### ❖ *Circulation de l'eau.*

L'association a entrepris un important travail concernant les circulations d'eau.

Ces recherches ont concerné notamment l'évacuation des eaux usées, l'évolution de la législation concernant l'évacuation ou le traitement dans nos parcelles des eaux pluviales, les mises en conformités demandées par la SEFO (organisme de contrôle mandaté par VGP), ainsi que les conséquences de l'artificialisation de nos terrains.

Un forum « circulation de l'eau » sera prochainement proposé afin d'échanger sur ces différents sujets.

## B. Communications

Par l'envoi de « flash-infos animation », l'association vous a convié à un troc-plantes, à la fête des voisins, ainsi qu'à l'opération « Nettoyons la forêt ».

Le premier concours de décoration de Noël a permis de se retrouver autour d'un vin chaud pour la remise des prix aux heureux gagnants.

Les « flash-infos Sécurité » ont permis de vous alerter rapidement en fonction des informations recueillies lors des réunions GPO ou lors des échanges sur l'application Signal.

Les « flash-info zéro déchet » continuent de vous accompagner vers l'évolution du ramassage des ordures ménagères prévue par Versailles Grand Parc.

L'action de l'association a pour objectif le « bien vivre ensemble » et la préservation de notre beau quartier.

Afin de pérenniser et développer notre action, le président Lieubray sollicite les bonnes volontés à venir nous soutenir pour une action ponctuelle, ou à nous rejoindre de manière plus régulière au sein du conseil syndical.

## II. Rapport financier - Année 2023

En €	Budget 2023	Réalisé 2023	Budget 2024
Redevances syndicales	+ 20 156	+ 20 180	+ 20 889
Charges courantes	- 24 800	- 20 301	- 25 975
Fournitures de bureau	- 2 000	- 662	- 2 000
Services Extérieurs	- 6 600	- 3 754	- 6 600
Frais de personnel	- 16 200	- 15 885	- 17 375
Autres charges	- 500	- 46	- 500
Résultat de l'exercice	- 5 144	- 167	- 5 586
Réserves en début d'exercice	+ 13 262	+ 13 262	+ 13 095
Réserves en fin d'exercice « Charges exceptionnelles »	+ 8 118	+ 13 095	+ 7 509

Pour rappel, notre association est placée sous le « Régime des collectivités publiques » : sa comptabilité publique (basée sur les encaissements et décaissements) est tenue par la Trésorerie et il lui est interdit de dépasser les lignes budgétaires d'où le besoin d'établir un budget annuel souvent supérieur au réalisé afin de nous permettre d'intégrer les hypothèses les plus pessimistes.

Les frais de fonctionnement de notre association sont essentiellement liés à la nécessité d'avoir un secrétariat pour nous permettre d'assurer les diverses missions de l'association.

Secrétariat  
ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DE LA CHATAIGNERAIE  
65, allée Jules Verne  
78170 La Celle Saint Cloud



## ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIÉTAIRES DE LA CHÂTAIGNERAIE

Autorisée par l'arrêté préfectoral du 11 mars 1931 et du 4 avril 2008  
Siège social à la Mairie de La Celle Saint-Cloud (78)

Les redevances syndicales ont augmenté de 3,9% par rapport à celles de l'an dernier (20 180 € en 2023 contre 19 421 € en 2022) ; les charges courantes sont en baisse de 2,3% (20 301 € contre 20 783 € en 2022) et inférieures aux dépenses budgétées de 4 499 €. Les fournitures de bureau sont en baisse de 867 € (-57%) car il n'y a eu aucun besoin d'achat de matériel de bureau pour notre secrétariat ; les frais de tenue de l'assemblée annuelle qui continue de se dérouler en présentiel et par correspondance, demeurent élevés. Les frais de personnel sont en hausse de 6,2% avec l'augmentation du taux horaire de notre secrétaire et l'octroi de primes exonérées de charges sociales (prime inflation et prime de partage de la valeur) pour 800 €.

Un déficit de 167 € (inférieur au déficit 2022 de 1 308 €) a été dégagé et affecté en report à nouveau (Réserve) pour l'exercice 2023.

Pour 2024, le Budget a été construit afin de répondre aux orientations suivantes :

- Augmentation de la redevance de 0,002 € par m<sup>2</sup> (+ 3,51% par rapport à 2023) pour un montant global de 709 € (2<sup>ème</sup> hausse après de nombreuses années sans augmentation),
- Augmentation de 5,9% du taux horaire de notre secrétaire et allocation d'une prime de partage de la valeur de 750 €,
- Les fournitures et services extérieurs sont budgétés au même niveau que pour 2023 avec l'éventuel remplacement de l'imprimante du secrétariat qui devient obsolète ainsi que le soutien des initiatives de convivialité du quartier,
- Et bien sûr, prise en compte des contraintes comptables liées à notre statut (budget souvent supérieur au réel).

C'est donc un budget de prévision de dépenses en hausse de 4,74% par rapport à celui présenté pour 2023 qui a été établi, sachant qu'il s'agit d'une estimation budgétaire et qu'il est très probable que tout ne soit pas dépensé, compensé par une hausse de 3,51% des recettes.

### III. Présentation du candidat au poste de syndic et des syndics se présentant pour un nouveau mandat sein de l'Association Syndicale Autorisée des Propriétaires de La Châtaigneraie (ok à relire)

#### a) *Renouvellement du mandat de syndic de Monsieur Jacques Franquet*

Le mandat de Monsieur Jacques Franquet est arrivé à échéance. Il souhaite continuer son action de syndic au sein de l'association dans les différentes commissions auxquelles il participe et se représente donc pour un nouveau mandat de syndic au sein de l'Association Syndicale des Propriétaires de La Châtaigneraie.

#### b) *Renouvellement du mandat de syndic de Monsieur Jean-Pierre Lieubray*

Le mandat de Monsieur Jean-Pierre Lieubray est arrivé à échéance. Il souhaite continuer son action de syndic au sein de l'association dans les différentes commissions auxquelles il participe et se représente donc pour un nouveau mandat de syndic au sein de l'Association Syndicale des Propriétaires de La Châtaigneraie.

#### c) *Renouvellement du mandat de syndic de Monsieur Daniel Messiaen*

Le mandat de Monsieur Daniel Messiaen est arrivé à échéance. Il souhaite continuer son action de syndic au sein de l'association dans les différentes commissions auxquelles il participe et se représente donc pour un nouveau mandat de syndic au sein de l'Association Syndicale des Propriétaires de La Châtaigneraie.

#### d) *Candidature de Monsieur Laurent Fleutot au mandat de syndic au sein de l'Association Syndicale Autorisée des Propriétaires de La Châtaigneraie*

Monsieur Fleutot étant finalement absent, le président lit sa présentation :

« Monsieur Laurent Fleutot souhaite rejoindre l'association des propriétaires de la Châtaigneraie en tant que syndic. Il travaille dans l'audiovisuel et est propriétaire à La Châtaigneraie depuis 4 ans (avenue Boileau). Il est intéressé par le développement durable et les contributions que chacun peut apporter à une collectivité. Il pense pouvoir aider l'association (et ses membres) dans la recherche de solutions et dans ses orientations, afin de permettre à La Châtaigneraie de faire face aux défis futurs et notamment aux problèmes environnementaux auxquels nous allons être confrontés. Il désire intégrer les commissions Boisement et Construction. »

Secrétariat  
ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIÉTAIRES DE LA CHÂTAIGNERAIE  
65, allée Jules Verne  
78170 La Celle Saint Cloud



## ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DE LA CHATAIGNERAIE

Autorisée par l'arrêté préfectoral du 11 mars 1931 et du 4 avril 2008  
Siège social à la Mairie de La Celle Saint-Cloud (78)

### IV. Rapport d'activités des commissions

Chaque commission vient ensuite faire une rapide présentation de son activité en 2023, déjà présenté dans la convocation :

#### ❖ **Commission Environnement-Nuisances**

##### Membres de la commission :

Catherine Réguer (Coordinatrice) - Patrice Bellocq - Marie Madeleine Calais - Nicole Cesselin - Sylvie Chapron-Lapasset -  
Laurent Dalissier - Hélène Reiss

Pour les nouveaux arrivants, précisons que la commission Environnement est le garant d'une certaine qualité de vie dans notre quartier. Et nous devons l'atteindre ensemble :

1. En développant les échanges entre voisins
2. En respectant les règles de vies pour le bien-être de tous
3. En nous informant sur l'actualité de notre quartier

##### 1. Développer les échanges entre voisins

**2<sup>ème</sup> troc aux plantes** le 2 avril 2023 : bravo à l'équipe organisatrice et aux nombreux Châtaignois qui ont bravé un vent glacial, mais cela n'a pas freiné les jardiniers en herbe.

**1<sup>er</sup> concours de décoration de Noël** le 17 décembre 2023 sur le thème " Nature". Vous nous avez déjà exprimé le souhait de renouveler cet événement au prochain Noël.

Pause cette année sur l'organisation du vide greniers, nous réfléchissons à reprendre cette animation, en fonction de vos attentes. Cette animation demande beaucoup de travail en amont et nous avons quelque peu été déçus de n'avoir eu qu'une cinquantaine de stands réservés dans un quartier qui compte plus de 600 maisons.

##### 2. Mieux respecter les règles de vies

Comme chaque année, diffusion du flash "rappels pour le bien-être de tous ", ces derniers sont disponibles sur le site de l'association. En 2023, nous avons été sollicités sur deux nouveaux sujets :

- Les câbles des véhicules électriques sur les trottoirs, ce qui est formellement interdit et met en danger les piétons.
- Les nuisances sonores des pompes à chaleur : un document complet avec les distances à respecter est disponible sur le site de l'association.

Nous constatons que certains d'entre vous ont oublié que les trottoirs étaient réservés aux piétons :

- Pas de stationnement de véhicules
- Taille des haies afin de laisser le trottoir accessible
- En cas de chutes de neige, vous devez procéder au déneigement et salage du trottoir longeant votre propriété.
- Nous avons contacté la mairie afin d'envoyer un courrier commun concernant les déjections canines.

##### 3. Vous informer

- **Rappel sur le calendrier des jours de collecte ainsi que sur la trêve hivernale**

N'oubliez pas la collecte des végétaux qui a repris depuis le 11 mars.

- **En route vers le zéro déchet**

Nos différents flashes depuis 3 ans ont pour objectif de vous accompagner dans de nouveaux comportements. Cette année, quelques conseils sur le recyclage des objets et le compostage : si vous n'avez pas encore de composteur vous pouvez en faire la demande auprès de VGP :

<https://www.billetweb.fr/formation-distribution-de-composteur-webinaire>

- **Reconnaissance de catastrophe naturelle sécheresse**

La commune de la Celle St Cloud a été reconnue en état de catastrophe naturelle pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2022. **L'arrêté du 21 juillet 2023** portant cette reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle est paru au Journal Officiel le 8 septembre 2023. Le flash vous rappelait la date limite de déclaration fixée au 8 octobre 2023.

- **Avis de tempête**

Suite à un avis de tempête annoncé le 1<sup>er</sup> novembre, ce flash vous demandait de ne pas sortir vos bacs et de mettre à l'abri tous les objets se trouvant dans votre jardin afin d'éviter qu'ils soient détériorés ou constituent des projectiles.

- **Réunion avec VGP sur le cycle de l'eau**

Réunion avec Mme ROY (direction du cycle de l'eau de VGP) en novembre dernier. L'objectif de cette réunion était de présenter notre association, de commenter les résultats de notre sondage réalisé en 2019 et d'exprimer les attentes de l'association notamment dans la connaissance de l'état actuel des différents réseaux et des actions et évolutions envisagées par VGP.

Mme Roy nous précise que VGP exerce la compétence assainissement (collecte) et gestion des eaux pluviales urbaines sur son territoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Secrétariat  
ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DE LA CHATAIGNERAIE  
65, allée Jules Verne  
78170 La Celle Saint Cloud



## ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DE LA CHATAIGNERAIE

Autorisée par l'arrêté préfectoral du 11 mars 1931 et du 4 avril 2008  
Siège social à la Mairie de La Celle Saint-Cloud (78)

Par contre, concernant le réseau de fourniture d'eau sanitaire de notre quartier, VGP a mis en place une délégation de compétence " eau potable " au syndicat AQUAVESC et l'exploitation du réseau est assurée par la SEOP. L'association devra donc voir ces aspects directement avec ces entités.

Lors de cette réunion, il a été clairement dit qu'il n'était absolument pas prévu d'étendre le réseau d'évacuation des eaux pluviales.

La cible de VGP est la suivante :

- L'eau de pluie recueillie dans les parcelles reste sur les parcelles et doit y être absorbée pour alimenter le terrain et la nappe phréatique et ne pas saturer les réseaux existants.
- Toutes les eaux usées doivent aller dans le réseau d'évacuation des eaux usées et nulle part ailleurs : ni sur le terrain, ni dans le réseau d'évacuation des eaux pluviales pour éviter toute pollution.
- Il ne doit pas y avoir de déversement des eaux pluviales d'une parcelle dans le réseau d'évacuation des eaux usées (débordement et risque sanitaire).
- Le rejet d'eaux pluviales dans le réseau public d'eaux pluviales est autorisé (toléré) pour l'existant mais interdit pour tous les nouveaux projets (maison neuve, extension, mise en conformité).

Contrôle de la SEFO à la demande de VGP :

Pour améliorer la qualité de l'eau, VGP opère une campagne de diagnostic des raccordements à l'assainissement collectif pour vérifier le bon raccordement des habitations au réseau d'assainissement. VGP a sous-traité la réalisation des contrôles à la société SEFO (Société des Eaux de Fin d'Oise).

La réalisation du contrôle est obligatoire et payée par VGP. A réception du courrier le propriétaire doit rappeler la SEFO pour convenir d'une date. Si jamais le propriétaire décline plusieurs fois et dépasse le délai convenu (mise en demeure préalable), alors la part assainissement de sa facture d'eau triplera. Les contrôles ne se font pas particulièrement en raison d'incidents remontés par les particuliers mais de manière ciblée (ancienneté de la maison, absence d'information, rue sans réseau d'eaux usées, ...). La SEFO a réalisé 27 contrôles en 2023 (hors ventes). 25 sont en non-conformité.

Ce diagnostic est obligatoire lors de la vente.

Le compte rendu détaillé de cette réunion (précisant : Les obligations pour le raccordement - Les recommandations - Les contraintes et pénalités suite à une non-conformité) vous sera envoyé par courriel.

La commission Environnement-Nuisances reste à votre écoute  
[environnement@chataigneraie.info](mailto:environnement@chataigneraie.info)

### ❖ Commission Sécurité

#### Membres de la commission :

Marie Madeleine Calais (Coordinatrice) – Nicole Cesselin - Stéphane Dassé - Jacques Franquet - Vincent Noailly - Catherine Réguer - Agnès Ruchaud - Sophie Scarfogliero

#### **1 - FAITS MARQUANTS :**

- **L'équipe de la Police Municipale** est maintenant composée d'un Chef de Police et de 4 policiers (dont un stagiaire et un agent affecté à la verbalisation des infractions).

Les réunions « Groupe de Partenariat Opérationnel » (GPO) ont lieu chaque mois. Monsieur le Maire, Monsieur le Maire Adjoint en charge de la sécurité, la Police Municipale, la Police Nationale, les responsables des collèges et lycées ainsi que les représentants des différents quartiers de La Celle Saint Cloud, y participent.

Merci pour tous les éléments que vous nous remontez qui alimentent concrètement ces réunions et permettent d'échanger sur les problèmes rencontrés de part et d'autre.

- **Voici les infractions recensées depuis la dernière assemblée, ceci grâce à vos informations :**

	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Cambriolages	18	14	10
Vols-vandalismes véhicules	14	10	13
Fausse qualité			1 (faux policier)

NB : Les RAV4 et 3008-5008 sont toujours très prisées des malfaiteurs...

#### **2 – VIDEO PROTECTION :**

En complément des caméras installées aux principales entrées de la ville, nous avons fait la demande à Monsieur le Maire de déployer des caméras supplémentaires. L'installation d'une caméra près du Lycée Corneille-Pôle Tertiaire (au croisement de l'Allée Jules Verne et de l'Avenue Pasteur) a été retenue.

Secrétariat  
ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DE LA CHATAIGNERAIE  
65, allée Jules Verne  
78170 La Celle Saint Cloud



## ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DE LA CHATAIGNERAIE

Autorisée par l'arrêté préfectoral du 11 mars 1931 et du 4 avril 2008  
Siège social à la Mairie de La Celle Saint-Cloud (78)

Un projet de mutualisation de ressources pour La Celle Saint Cloud et plusieurs autres villes de l'agglomération de Versailles Grand Parc est en cours. L'objectif est de bénéficier d'un **Centre de Supervision Urbaine** commun afin de visualiser les images des caméras de vidéo protection en temps réel.

### 3 - COMMUNICATION :

Trois « flashes » d'information concernant la sécurité vous ont été envoyés en avril, juillet et décembre 2023 portant essentiellement sur la prévention des cambriolages.

Nous relayons également nos informations sur la messagerie Signal afin d'être réactifs et d'informer le maximum de personnes.

Vous pouvez retrouver tous ces flashes sur le site de la Chataigneraie : [chataigneraie.info/commissions/securite](http://chataigneraie.info/commissions/securite)

**Important : pour être informés, merci de communiquer votre adresse mail à : [secretariat@chataigneraie.info](mailto:secretariat@chataigneraie.info)**

### 4 - NOS OBJECTIFS POUR 2024 :

- Toujours être le RELAIS de vos préoccupations le plus efficace possible avec nos élus et les deux polices (municipale et nationale),
- Continuer à vous INFORMER rapidement et avec pertinence,
- Suivre l'avancement du dossier « vidéo protection »,
- Rencontre avec le Lycée Corneille Pôle Tertiaire afin d'améliorer le comportement de certains élèves dans notre quartier et diminuer les nuisances aux abords de l'établissement.

### 5 - DES « OUTILS » POUR LIMITER LES CAMBRIOLAGES :

Pour les nouveaux arrivants à qui nous souhaitons la bienvenue

#### • VOISINS VIGILANTS :

Ce programme est basé sur la **bienveillance de chacun** envers son voisin. Deux personnes de notre quartier sont « Voisins référents » et sont chargées d'être un relais d'information en matière de sécurité. **Ils ne se substituent en aucun cas à la Police...**

Bravo pour votre vigilance efficace qui a permis de limiter encore cette année le nombre de cambriolages.

#### • TRANQUILLITE ABSENCES

**Vous partez en vacances : signalez votre absence au commissariat de police**, à l'aide d'une « *télé déclaration* » 3 jours au plus tard avant votre départ sur :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R41033>

Vous pouvez également déposer votre demande au commissariat de Police, ou encore la transmettre par mail à

[ddsp78-csp-versailles-accueil@interieur.gouv.fr](mailto:ddsp78-csp-versailles-accueil@interieur.gouv.fr)

Si la patrouille constate quelque chose de suspect, vous serez contactés par la Police.

NB : Si vous rentrez plus tôt ou plus tard de vacances, il faudra vous déplacer en brigade de gendarmerie ou au commissariat de police de votre lieu de séjour pour effectuer la modification (la modification en ligne n'est pas possible).

#### • RAPPEL DE QUELQUES AMENAGEMENTS « PREVENTIFS »

- o Installer un éclairage extérieur pour éviter les zones d'ombre, ainsi qu'un système d'alarme ou de vidéo protection,
- o Sécuriser vos issues (serrure résistante sur votre porte d'entrée, pommelées anti-dégondage, vitrages anti-effraction, barres de sécurité sur vos volets etc...),
- o Ne laisser aucun objet à l'extérieur qui pourrait faciliter l'accès à votre domicile (échelle par exemple),
- o Ne pas laisser les clés dans un endroit accessible (sous le paillason, un pot de fleurs etc...),
- o Et surtout fermer vos issues de jour comme de nuit **même lorsque vous êtes chez vous.**

#### **Vous vous absentez,**

- o Installez un programmateur de lumière pour donner l'impression que vous êtes à votre domicile,
- o Pensez à « Voisins vigilants » : prévenez un voisin de votre absence et si c'est pour une longue durée, demandez-lui de vider votre boîte à lettres pour éviter qu'elle déborde,

#### **Vous souhaitez porter plainte pour un fait dont vous êtes victime :**

Il n'est pas nécessaire de vous déplacer :

vous pouvez le communiquer sur : <https://www.masecurite.interieur.gouv.fr>

Cette démarche vous permet de renseigner un formulaire de pré-plainte en ligne 24h/24. Un policier, vous contactera ensuite afin de confirmer le rendez-vous choisi par vous pour finaliser et signer la plainte dans un commissariat ou dans une brigade de gendarmerie. (Préservez les traces et indices qui pourront être exploités par les enquêteurs).

### 6 - CONCERNANT LES VEHICULES :

- Si vous le pouvez, **la meilleure protection** est sans aucun doute de **garer votre véhicule dans votre propriété.**
- Équipez votre voiture d'une canne de blocage, d'une alarme autoalimentée ou d'un traceur GPS (à cacher soigneusement). Ce dernier équipement permet de retrouver une voiture volée rapidement.
- Ne laissez pas les papiers du véhicule, ni des objets de valeur dans l'habitacle, même dissimulés.
- **Pensez au changement de côté concernant le stationnement alterné** (pour la gêne occasionnée mais aussi afin de ne pas attirer l'attention de malfaiteurs).

Secrétariat  
ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DE LA CHATAIGNERAIE  
65, allée Jules Verne  
78170 La Celle Saint Cloud



## ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DE LA CHATAIGNERAIE

Autorisée par l'arrêté préfectoral du 11 mars 1931 et du 4 avril 2008  
Siège social à la Mairie de La Celle Saint-Cloud (78)

- **Votre véhicule vient d'être volé** : signalez-le à la police ou à la gendarmerie le plus rapidement possible, afin qu'il soit inscrit au fichier des véhicules volés.

Même si nous avons maintenant une Police Municipale,  
**en cas de problème, composez le 17 ou le 112,**  
la Police Nationale fera intervenir l'équipe la plus proche de chez vous.

Il ne faut pas hésiter à appeler le 17 car sans information les policiers considèrent que tout va bien et interviennent donc ailleurs.

Retrouvez toutes nos informations sur le site : [chataigneraie.info/commissions/securite/](http://chataigneraie.info/commissions/securite/)

La commission Sécurité reste à votre écoute :  
[securite@chataigneraie.info](mailto:securite@chataigneraie.info)

### ❖ Commission Circulation

#### **Membres de la commission :**

Hélène Reiss (Coordinatrice) - Marie Madeleine Calais - Stéphane Dassé - Jacques Franquet - Catherine Réguer - Agnès Ruchaud

#### **1. Nuisances occasionnées par la circulation de transit**

Il a été constaté que la circulation de transit dans le quartier amène à de nombreuses incivilités, nuisances sonores, infractions au code de la route, comportements agressifs et augmentation de la pollution atmosphérique.

La Commission réfléchit à des solutions pour enrayer ces phénomènes :

- marquage au sol "zone 30" sur des emplacements stratégiques,
- déréférencement de la zone sur l'application Waze,
- radar de vitesse pédagogique mobile à déplacer dans le quartier afin d'éviter l'effet d'habitude,
- panneau de rappel de céder le passage dans l'avenue des Gressets,
- trouver des solutions pour obliger les automobilistes à s'arrêter aux stops (rétrécissement de chaussée, ralentisseurs...),
- le temps de traversée de La Châtaigneraie étant plus court que le contournement du quartier, il faut trouver des solutions douces pour l'allonger.

#### **2. Route Départementale 307**

Suite à notre courrier adressé à Monsieur Bédier, président du Conseil général des Yvelines, sa réponse est la suivante :

- > Pas de pose d'enrobé phonique aux motifs que :
  - la zone n'est pas classée à forte densité de population,
  - le revêtement anti-bruit n'est pas efficace en dessous de 50 km/h.
- > Pas de date pour la mise en œuvre de la piste cyclable du plan RER vélo présenté en mai 2020.

#### **3. Sujets divers**

- > Mise à disposition de vélos et de trottinettes électriques depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2023 :  
Les emplacements en pente ne sont pas adaptés aux deux roues qui sont souvent retrouvés à terre. Le trottoir doit rester un espace protégé pour les piétons.
  - > Un ralentisseur a été installé à la demande des riverains lors de la réfection de la chaussée de l'avenue Molière.
  - > La commission a étudié la demande d'un riverain de la place Perrod afin de remettre en double sens la portion de l'avenue du Chesnay entre la place Perrod et l'avenue de Verdun. Le double sens a été supprimé il y a quelques années pour des raisons de sécurité. Le retour en arrière n'est pas envisagé par la commission.

La commission Circulation reste à votre écoute :  
[circulation@chataigneraie.info](mailto:circulation@chataigneraie.info)

### ❖ Commission Accueil

#### **Membres de la commission**

Sophie Scarfoglio (Coordinatrice) - Marie Madeleine Calais - Laurent Dalissier - Jean-Pierre Lieubray - Daniel Messiaen -  
Alexandra Rigaud

#### **➤ Qu'est-ce que la commission Accueil ?**

La commission Accueil est composée de 6 membres et a pour but d'accueillir les nouveaux arrivants à La Châtaigneraie et ce, le plus rapidement possible après leur installation dans le quartier. Les délais d'information transmis par les notaires varient, ce qui impacte directement le travail de la commission.

Secrétariat  
ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DE LA CHATAIGNERAIE  
65, allée Jules Verne  
78170 La Celle Saint Cloud



## ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DE LA CHATAIGNERAIE

Autorisée par l'arrêté préfectoral du 11 mars 1931 et du 4 avril 2008  
Siège social à la Mairie de La Celle Saint-Cloud (78)

### ➤ **Organisation des accueils**

Les membres de la commission se coordonnent pour réaliser les accueils.

Les visites d'accueil ont pour but de faciliter l'intégration des nouveaux arrivants et de les informer. La nouveauté de 2023 est l'organisation d'accueils "groupés" : nous avons accueilli 3 couples de nouveaux propriétaires lors d'un apéro en juin 2023 et 4 autres couples lors d'un café/galette en janvier 2024.

A chaque accueil par l'un des membres de la commission, un livret est remis, incluant le cahier des charges et les règles propres au quartier (urbanisme, sécurité, ramassage des poubelles, etc.).

### ➤ **Nouveaux arrivants :**

12 nouveaux propriétaires en 2023, un chiffre en forte baisse par rapport aux années précédentes (2022 : 19 nouveaux propriétaires ; 2021 : 37). 9 accueils ont été faits depuis la dernière Assemblée générale.

### ➤ **Événements :**

L'Association est présente lors des soirées d'accueil organisées par la Mairie de La Celle Saint Cloud.

L'AG de l'association est également l'occasion de rencontrer les nouveaux voisins et de leur proposer un accueil personnalisé.

### ➤ **Encourageons les accueils :**

Les habitants de La Châtaigneraie peuvent accueillir leurs nouveaux voisins et les inviter à signaler leur arrivée auprès de la commission Accueil.

La commission Accueil reste à votre écoute :  
[accueil@chataigneraie.info](mailto:accueil@chataigneraie.info)

## ❖ **Commission Construction**

### **Membres de la commission :**

Frédérique Vial (Coordinatrice) - Marie Madeleine Calais - Jacques Franquet - Jean-Gabriel Joly - Vincent Noailly - Anne Zimmermann

### **1. Les missions de la commission Construction**

La commission Construction doit veiller à ce que les constructions nouvelles et les aménagements ainsi que les modifications apportées aux constructions existantes respectent le cahier des charges de l'Association, c'est-à-dire essentiellement qu'elles maintiennent et valorisent notre patrimoine architectural et environnemental.

La commission Construction a donc pour mission de vous conseiller et de vous orienter lors de l'élaboration de vos projets d'urbanisme. N'hésitez pas à nous consulter en amont pour éviter les délais d'instruction et les refus d'autorisation d'urbanisme.

Afin d'améliorer notre mission de conseil, la commission Construction élabore une fiche-outil de constitution de dossiers d'urbanisme qui sera prochainement disponible sur notre site (<https://www.chataigneraie.info/commissions/construction/>).

### **2. Les démarches à effectuer pour les demandes d'autorisation d'urbanisme**

Vos demandes d'urbanisme doivent respecter le PLU de La Celle-Saint-Cloud et le cahier des charges de l'ASA que vous trouverez sur le site : <https://www.chataigneraie.info/commissions/construction/>.

Elles sont également soumises à l'Architecte des Bâtiments de France qui émet un avis prescriptif (ce qui allonge d'un mois les délais d'instruction).

- Tous les formulaires sont disponibles sur le site [service-public.fr](http://service-public.fr)
- Vous pouvez transmettre votre dossier au service de l'urbanisme de la mairie par courrier recommandé ou par voie dématérialisée (Guichet numérique des autorisations d'urbanisme : <https://gnau39.operis.fr/lacellesaintcloud/gnau/#/>)
- Parallèlement, et dès le dépôt en mairie, **une copie de votre demande d'autorisation d'urbanisme doit être adressée à l'association ([construction@chataigneraie.info](mailto:construction@chataigneraie.info))** qui émet et adresse son avis à la Mairie. En cas de non transmission du dossier, nous sommes dans l'obligation d'émettre un avis défavorable comme en cas de projet non compatible avec notre cahier des charges, susceptible de générer un recours, ce que nous souhaitons naturellement éviter.

### **3. Clôtures**

Les clôtures et portails font l'objet de nombreuses demandes d'urbanisme. Les clôtures et portails pleins sont interdits, ils doivent être ajourés. De plus, l'Architecte des Bâtiments de France émet régulièrement des prescriptions plus restrictives en demandant que les clôtures correspondent au style d'origine de la maison. Souvent, du barreaudage droit en métal vert foncé ou en bois clair, ajouré à hauteur de 50%, est demandé. En ce qui concerne les huisseries et garde-corps, les couleurs trop contrastantes (blanc, gris anthracite, noir) sont refusées et les couleurs plus neutres privilégiées.

Nous vous rappelons que **les occultants provisoires sont interdits** sur toute la commune (matériaux non pérennes : film plastique, feutre, canisses et assimilés...). Afin de préserver votre intimité, il est préférable de doubler la clôture d'une haie végétale d'essence locale. D'autant que ceci contribue au caractère boisé de La Châtaigneraie et améliore le cadre de vie, contrairement à l'utilisation de matériaux non pérennes qui le dégrade.

Secrétariat  
ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DE LA CHATAIGNERAIE  
65, allée Jules Verne  
78170 La Celle Saint Cloud





## ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DE LA CHATAIGNERAIE

Autorisée par l'arrêté préfectoral du 11 mars 1931 et du 4 avril 2008  
Siège social à la Mairie de La Celle Saint-Cloud (78)

### 4. Quelques chiffres :

La commission a traité une cinquantaine de projets d'urbanisme en 2023 (37 demandes préalables, 6 permis de construire et 5 permis d'aménager). Ces chiffres sont comparables à ceux des années précédentes.

La commission Construction reste à votre écoute :  
[construction@chataigneraie.info](mailto:construction@chataigneraie.info)

### ❖ **Commission Boisement**

#### **Membres de la commission :**

Patrice Bellocq (Coordonnateur) - Jean-Pierre Lieubray - Anne Zimmermann - Vincent Noailly - Alexandra Rigaud - Daniel Messiaen

Le boisement remarquable de notre quartier est l'un de ses atouts qui y rendent la vie agréable et nous incitent ainsi à y venir et à y demeurer. Nos arbres sont souvent anciens et très sensibles aux moindres modifications de leur environnement et aux aléas météorologiques. Chérissons-les et prenons bien soin d'eux en ne leur imposant pas des abattages intempestifs, voire illégaux, ni des artificialisations importantes de leurs alentours, ni des étêtages ou des tailles massacrantes.

Durant cette année 2023, l'activité de la commission Boisement a concerné 39 sites au travers des actions suivantes :

- 20 inventaires du boisement avec rapports,
- 19 demandes officielles ou souhaits d'abattage,
- 11 dossiers de construction ou réaménagement (dont 5 créations de lots),
- 3 abattages non réglementaires sans possibilité de préservation en urgence,
- 6 conciliations entre riverains ou entre propriétaires et locataires,
- 7 problèmes de tailles de haies débordant sur la chaussée ou chez un voisin,
- 12 demandes de conseils.

Parmi ces 39 dossiers, 15 ont pu être clos et 24 sont encore en cours.

La commission n'a pas pu toujours être aussi réactive que les demandeurs ou elle-même l'aurait souhaité et a malheureusement pris un peu de retard dans le traitement de plusieurs dossiers, notamment du fait de la recrudescence de réaménagement de terrains et de travaux, de souhaits d'abattages urgents et de relations difficiles entre riverains.

Rappel sur l'importance du boisement à La Celle Saint Cloud : le règlement du Plan Local d'Urbanisme y prescrit de préserver le plus possible les arbres de haute-tige existants, notamment en soumettant **tout abattage à une demande préalable pour autorisation sous conditions strictes**. L'abattage ne pourra être autorisé que ponctuellement, sur justification, pour des raisons de sécurité des personnes et des biens, de désordres importants sur les habitations ou constructions, et sous réserve de remplacement par des plantations suffisantes en nombre et en taille lorsque cela est nécessaire. Un arbre « de haute-tige » est un arbre dont la hauteur, à l'âge adulte, entre le sol et les branches de la première ramure, est au minimum de 2 mètres.

Dans notre quartier, une valeur encore plus importante est attribuée au boisement sous la forme d'une exigence de densité de boisement portée par notre cahier des charges.

La commission Boisement reste à votre écoute :  
[boisement@chataigneraie.info](mailto:boisement@chataigneraie.info)

### ❖ **Commission Communication**

#### **Membres de la commission :**

Laurent Dalissier (Coordinateur) – Sylvie Chapron-Lapasset - Agnès Ruchaud – Frédérique Vial – Sophie Scarfogliero

La Commission Communication a pour but d'informer et d'aider les habitants de la Châtaigneraie au travers de différents supports et animations.

Comme toujours la commission s'attache tout particulièrement à faire vivre le lien entre les habitants de notre quartier.

La commission a soutenu les animations sur le troc plantes et le concours sur les décorations de nos maisons en fin d'année. En 2024, le concours sur les décorations sera davantage participatif, notamment au niveau de la composition du jury.

Le site internet de la Châtaigneraie ([www.chataigneraie.info](http://www.chataigneraie.info)) est mis à jour régulièrement pour permettre à nos habitants d'être toujours informés et de retrouver les documents importants. L'envoi des flash infos par e-mail permet une diffusion immédiate de l'information. Parfois, nous avons recours au groupe Signal du quartier, qui est composé de plus de 360 membres.

Si vous ne recevez pas les flashs info, contactez-nous afin que nous vous ajoutions à la liste de diffusion !

La commission Communication reste à votre écoute :  
[communication@chataigneraie.info](mailto:communication@chataigneraie.info)

Secrétariat  
ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DE LA CHATAIGNERAIE  
65, allée Jules Verne  
78170 La Celle Saint Cloud



## ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DE LA CHATAIGNERAIE

Autorisée par l'arrêté préfectoral du 11 mars 1931 et du 4 avril 2008  
Siège social à la Mairie de La Celle Saint-Cloud (78)

### V. Le compte rendu de l'intervention de Monsieur Olivier Delporte ainsi que des questions/réponses évoquées lors de l'AG

Monsieur le Maire, O. Delaporte, est accompagné de Monsieur Brunet, Brigadier-chef principal, Responsable de la Police Municipale (PM) ainsi que de Monsieur Richard Lejeune qui est maintenant en charge de la voirie, la circulation et la vidéo protection et de Monsieur Vincent Reino da Silva, chef du Service voirie.

O. Delaporte tient tout d'abord à rendre hommage à Jean-Christian Schnell pour son engagement au service de la collectivité, pour sa disponibilité, sa parfaite connaissance de la commune et particulièrement du quartier de la Châtaigneraie, qu'il habitait. Il fut maire-adjoint pendant 10 ans et conseiller municipal pendant 20 ans.

O. Delaporte souligne les bonnes relations entretenues entre l'ASA par l'intermédiaire de ses commissions et les services de la mairie. Il cite notamment la coopération très efficace en matière de circulation et de construction (Madame Pages est maintenant responsable du Service urbanisme) ainsi qu'en matière de sécurité avec la participation de Mesdames Calais et Réguer au groupe GPO car il est très important d'avoir le ressenti du quartier. A ce propos il signale que l'effectif de la Police Municipale est passé de 5 à 6 personnes en 2024 mais il souligne qu'il doit rester attentif au budget municipal en cette période de contraintes budgétaires. Monsieur Brunet intervient ensuite pour faire un point concernant la sécurité.

#### - sur la Sécurité

Monsieur Brunet explique que la Police Municipale de la Celle Saint Cloud n'existe que depuis 2 ans et demi. En matière de Vidéoprotection : installation en juin d'une caméra au niveau du Pôle Tertiaire et mise en place encore à l'étude d'un centre de surveillance urbaine (CSU) avec pour objectif d'être actif au second semestre 2024.

La police possède 2 véhicules munis de radio et radar. Elle possède également des Tests salivaires THC, des boucliers pare-balles bien utiles lors des manifestations que nous avons eues en juin dernier, des pistolets automatiques, flash-ball et tout l'équipement utile en cas d'émeutes urbaines telles que celles de mai 2023. Bientôt il y aura l'acquisition d'un taser.

Il y a eu récemment l'acquisition et la mise en service de 2 tablettes et d'un logiciel à l'intérieur des 2 véhicules permettant de visionner en direct les caméras installées sur LCSC tout en circulant.

La police municipale effectue au minimum 3 patrouilles de surveillance générale par jour pendant les vacances et a effectué 792 patrouilles en 2023 dans le quartier de la Châtaigneraie ainsi que 6 patrouilles nocturnes jusqu'à 2h du matin et 3 nocturnes pendant les émeutes urbaines. Elle entretient un contact mensuel avec les commerçants.

Bilan pour le quartier de La Châtaigneraie pour 2023 :

- 2 PV de contravention pour affichage sauvage (ex. sur les feux tricolores) justifiables de 450 à 1500 € d'amende selon récidive ou non,

- rixe sur la voie publique à la sortie du Lycée Corneille (intervention de la Police Nationale (PN)),

- 4 interpellations dans le quartier pour : 1 refus d'obtempérer, 1 défaut de permis de conduire, 1 défaut d'assurance et 1 pour multi-infractions (non-respect du stop, pas d'arrêt à un feu rouge et pas de ceinture de sécurité),

- 23 contrôles routiers :

- 12 stops non respectés. Monsieur Brunet précise qu'ils auraient pu en mettre 4 fois plus, car il s'agit bien souvent de gens du quartier : l'indulgence aura sûrement ses limites.

Pour rappel : stop non respecté : 135€ amende et retrait de 4 points au permis de conduire

- 1 vitesse excessive (sans radar) : amende de 90€

- 12 véhicules mis à la fourrière

Questions /Réponses sur la Sécurité :

- un habitant de l'allée H. Vernet intervient concernant le principe de mise en fourrière

La loi précise qu'un véhicule ne peut pas rester 7 jours consécutifs à la même place mais il peut y avoir une certaine tolérance (le propriétaire en vacances ...).

- Un habitant de l'allée des Pelouses signale des tentatives multiples de cambriolages tant de maison que de voiture visant apparemment des personnes âgées habitant dans cette rue (plainte restée sans suite)

Monsieur Brunet informe que ces plaintes qui ne semblent pas suivies d'effet peuvent en fait servir plus tard de faisceaux de preuves car elles peuvent être étayées par des délits ultérieurs. Il cite le cas du démantèlement récent d'un réseau des pays de l'Est à qui des cambriolages ont pu être imputés. A noter, même si c'est loin d'être parfait, qu'il y a moins de cambriolages cette année que l'année dernière.

#### - Sur la vidéo protection

Monsieur Lejeune intervient sur la question de la vidéo protection.

Il rappelle que ces caméras n'ont de sens que couplées avec l'existence du centre de surveillance urbaine (CSU). Il fait la présentation par slide du positionnement des caméras dans la ville et le quartier. Au Pôle Tertiaire, la caméra installée en juin 2024 sera de type dôme (360°) plus 1 quadri focale.

Le Maire rappelle que l'intérêt stratégique des caméras se situe prioritairement aux entrées et sorties du quartier, les autres emplacements étant soumis à des contraintes de réglementation et de libertés publiques : aussi leur choix est amené à être régulièrement remis en cause ou amélioré.

Secrétariat  
ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DE LA CHATAIGNERAIE  
65, allée Jules Verne  
78170 La Celle Saint Cloud



## ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DE LA CHATAIGNERAIE

Autorisée par l'arrêté préfectoral du 11 mars 1931 et du 4 avril 2008  
Siège social à la Mairie de La Celle Saint-Cloud (78)

L'idée de ce CSU, véritable mur d'images, est de mutualiser les 5 communes du Chesnay/Rocquencourt, Bailly, Noisy, Bougival et LCSC et de permettre la visualisation immédiate des délits en train d'être commis (lors des créneaux horaires de permanence). Non efficace à 100%, il devrait s'avérer tout de même très utile. Ce projet devrait aboutir au second semestre 2024 et permettra une réelle surveillance de la ville à tout moment.

### - Sur d'autres sujets

Le président Lieubray pose la question suivante : « *Qu'en est-il du marquage au sol « 30 » prévu au printemps par JC Schnell ?* Monsieur Reino da Silva répond que ce marquage est toujours prévu mais que les Services techniques attendent de meilleures conditions météorologiques pour que ce dernier soit efficace. Le Maire précise que tous les engagements pris par Monsieur Schnell seront tenus.

Madame Réguer signale la *dangerosité du blocage du chemin en prolongement de la sente de la gare qui permettait de rallier la piscine et le lycée Corneille*. Il est dangereux notamment pour les lycéens de rejoindre le lycée en passant par la place de la gare du fait de son trafic intense de bus et d'un marquage au sol pour les piétons, effacé avec des trous sur la chaussée.

Le Maire explique qu'il en est conscient et va mettre à l'étude une alternative pour rejoindre le lycée à partir de la sente mais il convient de s'assurer préalablement du risque zéro notamment dû à l'existence d'un transformateur.

Le président Lieubray rappelle la *demande par l'ASA La Châtaigneraie de caméras sur 3 lieux autres que celui de Colbert* : il s'agit de la place de la gare, de la sente de la gare et de la sortie en haut de l'allée J. Verne. Il est rappelé l'interdiction de stationnement en haut de l'allée Jules Verne, qui n'empêche pas la dangerosité d'accès dans les 2 sens Entrée/Sortie sur l'avenue de Verdun.

*La trop grande vitesse est déplorée sur l'avenue de Verdun mais également pour l'avenue des Gressets* et ce en partie à cause de la visibilité du feu tricolore très en amont de ce feu. Il est suggéré d'installer des chicanes et/ou gros bacs de fleurs.

Un habitant de l'avenue de Verdun interpelle le Maire *sur l'absence d'entretien de la partie centrale végétalisée de l'avenue de Verdun* et le retrait des rosiers sur le terre-plein central.

**A 11h15, Monsieur le Maire et de ses accompagnateurs quittent l'AG. Le président Lieubray demande alors à la coordinatrice de la commission Environnement de faire sa présentation (cf. présentation ci-dessus - point IV).**

Suite à cette présentation, un habitant de l'avenue des Gressets signale ses *difficultés à entrer en contact avec le maître d'œuvre après sa réception du courrier de la SEFO*. Cette difficulté est également signalée par un autre habitant qui est « baladé » entre la Sevesc et les services de VGP. Idem pour un autre habitant de l'avenue des Gressets qui signale des difficultés à obtenir une réponse pour une validation des travaux réalisés il y a 5 ans. Madame Réguer fera remonter ces points auprès de Madame Roy, son contact sur VGP.

A la fin de la présentation de la commission Environnement, un dernier temps de questions-réponses est proposé.

Le président Lieubray répond ainsi aux *suggestions* de plusieurs participants de *mettre des barrières dans le quartier ou bien des panneaux « sauf riverain » voire de le privatiser*.

Il rappelle qu'il y a très longtemps que les rues n'appartiennent plus aux propriétaires et que c'est la Mairie qui gère l'assainissement et l'entretien des rues. Au niveau de la circulation, l'ASA essaie notamment de faire déréférencer le quartier auprès de Waze.

Un habitant de l'avenue de Verdun demande s'il ne serait pas possible de *modifier les statuts de l'ASA afin d'y voir figurer la tolérance existante au niveau des clôtures* qui sont situées sur des voies particulièrement passantes (avenue L.R. Duchesne, N307) ?

Madame Vial rappelle que cette tolérance figure dans le PLU. Le président Lieubray rappelle qu'une modification des statuts demanderait une approbation aux 2/3 des propriétaires et qu'il est déjà difficile d'obtenir le quorum (50%) pour l'AG annuelle...

Pour information, un des syndics de l'ASA signale, ce qui est une nouveauté pour la Mairie (suite au recrutement d'une personne), qu'il y a dorénavant, lors de la réalisation de travaux, un *contrôle a posteriori d'acquittement de fin de chantier*.

Le président Lieubray clôt les questions-réponses et ouvre le vote du rapport moral, du rapport financier, la réélection de certains syndics et de l'élection du nouveau syndic. Il déclare la clôture de séance.

La séance est levée à 11h50.

## VI. Résultats du vote des résolutions

### 1. Approbation du Rapport Moral du président Lieubray – AG 2024 – Résolution n°1

		AG 2024				
		Résolution n°1				
VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	BLANC	NUL	
nombre de voix par MAIL (TA)	113	0	2	0	0	
nombre de voix lors AG ou BAL (TB)	586	7	15	32	18	
Total TA+TB	699	7	17	32	18	
%	90,43%	0,91%	2,20%	4,14%	2,33%	
Quorum : 770 voix						
% Nbre de voix exprimées : 50%						

Secrétariat  
ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DE LA CHATAIGNERAIE  
65, allée Jules Verne  
78170 La Celle Saint Cloud



ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DE LA CHATAIGNERAIE

Autorisée par l'arrêté préfectoral du 11 mars 1931 et du 4 avril 2008  
Siège social à la Mairie de La Celle Saint-Cloud (78)

**2. Approbation du Rapport financier pour 2023 (Comptes 2023) – Résolution n°2**

Résolution n°2					
VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	BLANC	NUL
nombre de voix par MAIL (TA)	113	0	2	0	0
nombre de voix lors AG ou BAL (TB)	586	7	15	32	18
Total TA+TB	699	7	17	32	18
%	90,43%	0,91%	2,20%	4,14%	2,33%
Quorum : 770 voix					
% Nbre de voix exprimées : 50%					

**3. Renouvellement du mandat de syndic de Monsieur Jacques Franquet – Résolution n°3**

Résolution n°3					
VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	BLANC	NUL
nombre de voix par MAIL (TA)	110	3	2	0	0
nombre de voix lors AG ou BAL (TB)	551	37	18	34	18
Total TA+TB	661	40	20	34	18
%	85,51%	5,17%	2,59%	4,40%	2%
Quorum : 770 voix					
% Nbre de voix exprimées : 50%					

**4. Renouvellement du mandat de syndic de Monsieur Jean-Pierre Lieubray – Résolution n°4**

Résolution n°4					
VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	BLANC	NUL
nombre de voix par MAIL (TA)	115	0	0	0	0
nombre de voix lors AG ou BAL (TB)	598	0	10	32	18
Total TA+TB	713	0	10	32	18
%	92,24%	0,00%	1,29%	4,14%	2,33%
Quorum : 770 voix					
% Nbre de voix exprimées : 50%					

**5. Renouvellement du mandat de syndic de Monsieur Daniel Messiaen – Résolution n°5**

Résolution n°5					
VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	BLANC	NUL
nombre de voix par MAIL (TA)	113	0	2	0	0
nombre de voix lors AG ou BAL (TB)	577	6	24	33	18
Total TA+TB	690	6	26	33	18
%	89,26%	0,78%	3,36%	4,27%	2,33%
Quorum : 770 voix					
% Nbre de voix exprimées : 50%					

**6. Election de Monsieur Laurent Fleutot au poste de syndic – Résolution n°6**

Résolution n°6					
VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	BLANC	NUL
nombre de voix par MAIL (TA)	113	0	2	0	0
nombre de voix lors AG ou BAL (TB)	587	2	17	34	18
Total TA+TB	700	2	19	34	18
%	90,56%	0,26%	2,46%	4,40%	2,33%
Quorum : 770 voix					
% Nbre de voix exprimées : 50%					

Secrétariat  
ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DE LA CHATAIGNERAIE  
65, allée Jules Verne  
78170 La Celle Saint Cloud